



HAL
open science

Qu'en pense l'Académie ?

Claudine Nédelec

► **To cite this version:**

Claudine Nédelec. Qu'en pense l'Académie?. L'écriture égalitaire, Université d'Artois, Mar 2024, Arras, France. hal-04515440

HAL Id: hal-04515440

<https://univ-artois.hal.science/hal-04515440>

Submitted on 21 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Claudine Nédelec, professeure émérite

Université d'Artois

JE L'écriture égalitaire : un changement grammatical pour un changement de société ?

Jeudi 14 Mars 2024

Qu'en pense l'Académie ?

« Si le diable est absent, il y a toujours une diablesse qui le représente »

Dans le débat de l'écriture égalitaire, ou inclusive, les opposants, au premier rang desquels l'Académie française, se réclament du respect dû à la langue française. Il ne faudrait pas risquer d'apporter « la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage »¹. On peut douter de la subtilité de cet équilibre quand un grammairien déclare en 2019 : « Il ne fait aucun doute que le masculin occupe dans la langue une position absolument centrale », mais il n'y aurait rien à y faire, car c'est un « fait linguistique, qui n'a de sens que dans le système de la langue [...] et qui est totalement indépendant des relations entre les deux sexes dans la société humaine »². Introduire de « vilaines nouveautés » (en langue du XVII^e siècle) conduirait à attenter à ce système, et plus encore au « génie de la langue française » : « La Compagnie fait valoir que brusquer et forcer l'usage revient à porter atteinte au génie même de la langue française et à ouvrir une période d'incertitude linguistique »³.

Comme je suis dix-septémiste, et que l'Académie française a été fondée en 1635, par Richelieu, dans un but à la fois littéraire et politique (car la langue est chose sociale et politique), je propose de revoir ce qu'il en a été de son intervention historique en ce domaine, vivement condamnée par Éliane Viennot dans son ouvrage *L'Académie contre la langue française*. À sa création, l'Académie française a reçu pour principale mission de « travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences »⁴ : cela s'est traduit par le projet d'un

¹ Déclaration de l'Académie française du 14 juin 1984, citée dans Éliane Viennot *et alii/aliae, L'Académie contre la langue française. Le dossier « féminisation »*, Donnamarie-Dontilly, Éditions iXe, 2015, p. 106-108 (citation p. 108).

² André Chervel, « La place du masculin dans la langue française : pourquoi le masculin l'emporte sur le féminin », dans *Le Féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Danièle Manesse et Gilles Siouffi dir., Paris, ESF Sciences humaines, 2019, p. 79-94, p. 83 et p. 89.

³ Académie française, Mise au point, 10 Octobre 2014 : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>

⁴ Statuts de 1635, art. XXIV, toujours en vigueur (PDF, en ligne, p. 19).

dictionnaire, paru seulement en 1694, et régulièrement réédité (nous en sommes à la neuvième édition, en cours, à suivre en ligne).

Qu'en était-il *avant* que celle-ci n'intervienne pour « réformer » la langue, comme ses adversaires de l'époque le lui ont vivement reproché ? Car plane le soupçon que c'est peut-être bien l'Académie qui est allée « contre le fonctionnement même du français », selon Éliane Viennot, dans *Le Langage inclusif*⁵.

Je vais me contenter de deux axes d'analyse :

- la dénomination des noms de métiers, titres et fonctions ;
- « dans cette langue, le masculin fait le neutre » selon Monsieur le Président de la République française dans son discours de Villers-Cotterêts, à l'occasion de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française (30 Octobre 2023). Il s'était manifestement informé auprès de l'Académie ; selon la neuvième édition de son *Dictionnaire*, « en français, le masculin fait souvent office de neutre et est appelé alors "genre non marqué" ».

Au regard de l'histoire, ces deux axes n'ont pas tout à fait la même origine. En simplifiant, on peut dire qu'en ce qui concerne le lexique, sa normalisation et sa régulation ont été essentiellement effectuées par l'Académie française. Comme il fallut attendre 1694 pour qu'elle réussisse à livrer la première édition de son dictionnaire, nombre de discussions entre lettrés eurent lieu pendant ce temps. Quant à la grammaire, elle a essentiellement été formalisée et régulée au XVII^e siècle par ceux qu'on a appelés les « remarqueurs », à la suite de l'initiative d'un des Académiciens, Vaugelas, publiant en 1647 ses *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Ces opérations de « normalisation », qu'on a très vite appelées « puristes », eurent affaire à forte résistance, notamment des écrivain·es, ce qu'on oublie souvent l'histoire, en partie fictionnelle, de ce qu'on a voulu appeler le siècle « classique » – sa langue, et sa littérature.

I. La question de la « féminisation » des noms de métiers, titres et fonctions

I. 1 Jusqu'au XVII^e siècle, employer en l'occurrence des formes féminines ne posait aucun problème à ceux·celles qui écrivaient : « tout nom concernant office d'homme est de genre masculin, et tout nom concernant la femme est féminin, de quelque terminaison qu'ils soient »⁶ selon le grammairien Charles Maupas (1607). Dans l'ancienne langue, « tous les termes désignant des activités masculines ont un correspondant féminin aussi vieux que lui, et *vice-*

⁵ Éliane Viennot, *Le Langage inclusif : pourquoi, comment*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2018.

⁶ Cité *ibid.*, p. 18.

versa »⁷ selon Éliane Viennot. Les listes publiées sur le site de la Siéfar (Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime), sous l'onglet « La guerre des mots », ou dans *Le Langage inclusif*, ou dans *Femme, j'écris ton nom*⁸) le prouvent amplement : non, poétesse n'est pas un néologisme « maladroitement forgé » comme le prétendit l'Académie en 1984⁹. Même si, dans de nombreux cas, le féminin peut désigner (aussi) la « femme de » (dont l'activité au service de son mari dans sa profession a longtemps été invisibilisée), cela démontre que « la langue française » admet ces formations : ainsi le premier dictionnariste du français, Jean Nicot¹⁰, définit-il *orfèvrresse* comme « la femme d'un orfèvre, et toute femme œuvrant d'orfèvrerie ». Dans le *Dictionnaire* de Furetière¹¹, académicien dissident, le mot est présent, mais tout l'article est au masculin, se contentant d'évoquer les « veuves de » (qui peuvent tout à fait à l'époque succéder à leur mari à la direction de l'entreprise). Il est absent du premier dictionnaire de l'Académie... Mais l'Académie¹² inclut ambassadrice, « Dame envoyée en ambassade », ce que n'hésitait pas à faire Louis XIV, et reconnaît qu'il existe des prophétesses : bien obligée, puisque leur existence est attestée par la Bible !

Comme, selon l'Académie en 1984, la féminisation induit une dévalorisation (on se demande bien pourquoi) et même une « ségrégation » (*sic*)¹³, elle a recommandé de ne pas féminiser les noms de métier ou de fonction :

Pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit « féminin » – en français, genre discriminatoire au premier chef – soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué [le masculin].¹⁴

Pourtant, dans l'ancienne langue, il n'y avait pas trace de « dévalorisation » liée à ces désignations féminines. Au demeurant, selon Éliane Viennot, la forme féminine n'est pas « dérivée » de la forme masculine¹⁵, donc secondaire, comme l'affirme à la fin du XVIII^e siècle le grammairien Caminade, et encore l'Académie française en 2019. La forme féminine se greffe sur le radical, non sur le masculin : le radical (coiff-) donne parallèlement coiffer, coiffeur,

⁷ *Ibid.*, p. 22.

⁸ Bernard Cerquiglini dir., *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades, et fonctions*, CNRS/Institut national de la langue française, 1999, PDF (en ligne).

⁹ *L'Académie contre la langue française*, *op. cit.*, p. 107-108.

¹⁰ Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne [...]*, Paris, D. Douceur, 1606.

¹¹ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes [...]*, La Haye, A. et R. Leers, 1690.

¹² *Le Dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, Vve J. B. Coignrd et J. B. Coignard, 1694.

¹³ Ce en quoi elle n'a pas tort : si gars, ou garçon, sont neutres, il n'en est pas de même pour garce (ou pour coureuse, entraîneuse, maîtresse...).

¹⁴ *Ibid.*, p. 107.

¹⁵ *Le Langage inclusif*, *op. cit.*, p. 23.

coiffeuse, coiffure... – et les suffixes féminins disponibles sont nombreux et variés. Ainsi, l'Académie en 1694 proposait-elle soit apprentif/apprentive, soit apprenti/apprentisse, et Furetière apprentif/apprentice. On se demande donc pourquoi diable ces suffixes seraient insupportables. Pourquoi « prieure » et pas « professeure » ? Pourquoi déclarer qu'on entend « vaine » dans « écrivaine », et pas « vain » dans écrivain ? Quant à pourchasser les syllabes « sales » (dérivés en -(f)esse), on se croirait revenu au temps des précieuses fustigées par Molière...

1.2 L'action de l'Académie au cours du XVII^e siècle

Le fait que l'Académie française soit dans les faits (rien n'en a jamais interdit l'accès aux femmes dans ses statuts) restée très longtemps exclusivement masculine eut une conséquence, plus ou moins indirecte : l'exclusion de ces formes féminines de fonctions, de professions ou de statuts, pourtant largement attestées jusque-là dans la langue. Dès sa création, la question est débattue – au travers d'une figure féminine majeure, Marie de Gournay (1565-1645). Éditrice de Montaigne, intellectuelle, écrivaine intéressée par les questions de langue (entre bien d'autres), quelques réunions de l'Académie naissante eurent lieu chez elle. Dans une lettre de mai 1634, Guez de Balzac, un des premiers académiciens, écrit :

Pour celui qui donne rang à Mademoiselle de Gournay entre les Auteurs modernes, et l'appelle Poète et Philosophe, il me semble qu'il n'a pas commis une telle incongruité que l'on s'imagine : ni celui qui lui a demandé depuis quand elle avait changé de sexe, n'a pas dit un si bon mot qu'on ne puisse lui répondre.¹⁶

Donc : le « celui » en question traite Mlle de Gournay au masculin ; quelqu'un s'en insurge ; mais Guez de Balzac trouve que c'est possible. Il argumente à coup de références antiques, et assure qu'en ce cas il existe un « genre commun ». Pourtant, il ajoute qu'il faut se fier au jugement de l'oreille – argument éminemment subjectif, encore souvent énoncé, surtout quand on n'en trouve pas d'autre :

Par exemple, je dirai plutôt que Mademoiselle de Gournay est Poète que Poétesse, et Philosophe que Philosopresse. Mais je ne dirai pas si tôt qu'elle est Rhétoricien que Rhétoricienne, ni le Traducteur que la Traductrice de Virgile.¹⁷

Nous avons donc affaire à une position modérée : manifestement Balzac n'aime pas les finales en -esse, et trouve que le mot « commun » ([un·e] poète) suffit, mais il admet d'autres formes de féminin (en -trice notamment).

¹⁶ Jean-Louis Guez de Balzac, lettre à M. Girard, 7 mai 1634, *Œuvres*, Genève, Slatkine Reprints, 1971, t. I, p. 256.

¹⁷ *Ibid.*, p. 257.

Cependant l'évolution, au cours du XVII^e siècle, va dans le sens d'un raidissement, alors même, et cela n'a rien à voir avec le hasard, que la place des femmes dans la vie littéraire et mondaine s'accroît, en tant que lectrices, que critiques, que productrices. Rappelons incidemment que leur place en politique (quand elles sont aristocrates) n'est pas si mineure qu'on a bien voulu le dire, de nombreuses publications récentes y insistent. Jean Chapelain, académicien de la première heure, écrit à Guez de Balzac : « En une femme il me semble qu'il n'y a rien de si dégoûtant que de s'ériger en écrivaine et entretenir pour cela seulement commerce avec les beaux esprits. [...] Tout ce que vous dites sur ce sujet-là et sur les femmes autrices est admirable ». Il est à noter que l'éditeur du XIX^e siècle (le grand érudit Tamisey de Larroque) se fend de deux notes : « Le mot écrivaine n'est et n'a jamais été français » ; et, pour autrice, « Je crains que Chapelain seul au monde ait jamais employé un aussi barbare féminin »¹⁸ – ce qui est faux, comme le montre très bien Aurore Evain¹⁹ : Chapelain les emploie « tout naturellement », et prouve par là même que les deux termes (écrivaine et autrice) ne lui posent pas problème, il n'a pas cette hypocrisie : ce n'est pas le mot, mais le fait, pour une femme, d'avoir des prétentions à être une « professionnelle des lettres », qui le hérisse.

Ménage, dans ses *Observations sur la langue française*, en 1650, s'interroge « *S'il faut dire, en parlant d'une femme, Poète, ou Poétesse ; Philosophe, ou Philosophe ; propriétaire, ou propriétaire ; dépositaire, ou dépositaire* ». Cela prouve que ces mots, qui n'ont pas été choisis par hasard dans la liste des féminins exclus par l'Académie, existaient bien. Sa réponse (où il cite Balzac) est mitigée : s'il admet qu'on puisse dire plutôt une poétesse qu'une poète, il ajoute que « philosophe » peut fort bien se dire au féminin, et qu'il faut dire propriétaire et dépositaire²⁰. En 1676, c'est pour se moquer des précieuses que Somaize dit n'avoir fait que recueillir, pour le plaisir de ses lecteurs, les mots extravagants dont les précieuses sont les « inventrisses »²¹ (avec deux -ss) – et pourtant, le mot figure dans le premier *Dictionnaire de l'Académie*, et chez Furetière, avec cette mention : « Sappho [une poétesse grecque] a été l'inventrice des vers saphiques ». Il y a encore débat, et choix possibles...

Mais à la fin du siècle, on en est aux oukases : Andry de Boisregard (qui n'est pas académicien), dans ses *Réflexions sur l'usage présent de la langue française* (1689), conclut : « Il faut dire, cette femme est *Poète*, est *Philosophe*, est *Médecin*, est *Auteur*, est *Peintre* ; &

¹⁸ *Lettres de Jean Chapelain*, Paris, Imprimerie nationale, 1880, p. 504-505.

¹⁹ Aurore Evain, *En compagnie. Histoire d'autrice de l'époque latine à nos jours*, suivie de *Presqu'illes* de Sarah Pèpe, Éditions iXe, 2019.

²⁰ Gilles Ménage, *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française*, Paris, C. Barbin, 1676, t. II, chap. LXXXXVI, p. 419-420.

²¹ Antoine Baudeau de Somaize, *Le Grand Dictionnaire des pretieuses, ou la Clef de la Langue des Ruelles*, Paris, J. Ribou, 1660, 2nde édition revue, corrigée, & augmentée de quantité de mots, « Préface », n. p.

non *Poétesse, Philosophe, Médecine, Autrice, Peintresse*, etc. »²². Là encore ces féminins étaient donc bien en usage, et pourtant il les condamne au nom de « l'usage » : on lui fait dire ce qu'on veut... Mais il est encore des résistances. Citons Pierre Richelet²³, dans le dictionnaire qu'il publie 14 ans avant celui des académiciens :

Académicienne, s. f. Mot nouveau fait au sujet de Madame Deshoulières. Il signifie la personne du beau Sexe qu'on a reçue dans une Académie de gens de lettres. L'Académie Royale d'Arles a envoyé à la spirituelle Madame Deshoulières des lettres d'Académicienne ; et elle est la première²⁴ qui ait reçu des femmes. Cette célèbre Compagnie est aussi très galante, et ne saurait être assez louée d'une si glorieuse conduite en faveur du beau Sexe.²⁵

La cause est cependant entendue à l'orée du XIX^e siècle, particulièrement défavorable aux femmes. Selon un homme de lettres, on peut accepter amatrice, mais non autrice :

Si l'on ne dit pas une femme autrice, c'est qu'une femme qui fait un livre est une femme extraordinaire ; mais il est dans l'ordre qu'une femme aime les spectacles, la poésie, etc., comme il est dans l'ordre qu'elle soit spectatrice.²⁶

Et actrice – au grand bonheur de ces messieurs ! Des siècles plus tard, Frédéric Beigbeder, déclarant le mot écrivaine « immonde », et Alain Finkielkraut celui d'autrice « horrible », ne confondraient-ils pas le mot et le fait – sans oublier Gabriel Matzneff (qui s'est fait connaître pour bien pire que des mots...) ? Contrairement à ce que prétendent aujourd'hui certains, il y a donc bien sexisme dans cette exclusion de féminins sinon tous répandus, du moins nullement impossibles en français.

1. 3 L'Académie aujourd'hui

Où en est-on aujourd'hui ? La position de l'Académie a heureusement évolué, mais elle est subtilement perverse. Dans le rapport adopté lors de sa réunion du 28 février 2019, elle a reconnu qu'« il n'existe aucun obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers et de professions »²⁷. Cependant, pour les fonctions, elle rappelle ce qu'elle écrivait en 2014 :

on [c'est-à-dire elle] a soutenu que, contrairement au métier, inséparable des qualités singulières de celui qui l'exerce, généralement au terme d'un apprentissage et d'une formation spécifiques, une fonction (et tout spécialement s'il s'agit d'un mandat public)

²² Nicolas Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*, Paris, L. d'Houry, 1692, p. 163.

²³ Pierre Richelet, *Dictionnaire françois*, Genève, J. H. Widerhold, 1680.

²⁴ En France, car l'Académie des Ricovrati, à Padoue, en recevait (Madeleine de Scudéry y fut élue en 1684).

²⁵ Pierre Richelet, *Dictionnaire français, contenant généralement tous les mots et plusieurs remarques sur la langue française*, Cologne, J. F. Gaillard, 1694, p. 70.

²⁶ Cité dans *L'Académie contre la langue française*, op. cit., p. 34.

²⁷ <https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions> (p. 4).

est distincte de son titulaire, et indifférente à son sexe – elle est *impersonnelle* car elle ne renvoie pas à une identité singulière, mais à un rôle social, temporaire et amissible [que l'on peut perdre], auquel tout individu peut, en droit, accéder. [...] *On n'est pas sa fonction, on l'occupe.*²⁸

C'est pour le coup être plus puriste que les académiciens du XVII^e : Furetière nomme « officières » celles qui, dans les monastères, « ont quelque charge ou office dans la maison », et il ajoute : « On appelle aussi officières les femmes pourvues de quelque office, comme il y en a dans la Maison de la Reine ».

Aujourd'hui, être « maître-maîtresse de conférences », c'est un métier ? une fonction ? un grade ? un titre ? Suis-je Madame le Professeur, Madame la Professeur, Madame la Professeuse, Madame la Professeuse, Madame la Professoressse... ? La situation est confuse, et l'Académie le sait bien, car elle admet qu'on peut féminiser, mais déclare ne pouvoir accepter que les formes conformes au « "bon usage" dès lors qu'il est établi et consacré », et « respectueuses des règles fondamentales de la langue », de son « système » et de ses « contraintes internes » (c'est-à-dire ?), ainsi que « des principes qui fondent nos institutions »²⁹. Comme les usages sont actuellement peu définis, et qu'elle dit comprendre les femmes qui ne souhaitent pas qu'on féminise leurs (hautes) fonctions (telle l'ancienne Secrétaire perpétuelle de l'Académie, je devrais dire le Secrétaire perpétuel selon son souhait), on comprend que selon elle il est urgent de ne rien décider...

II. Le masculin est-il (un) neutre ?

L'idée qu'en français le masculin vaut neutre, et qu'il n'y a donc pas de « sexisme » à dire « les étudiants » (et non les étudiantes et les étudiants), ou « les droits de l'homme et du citoyen », ou une phrase comme « vingt femmes et un petit garçon sont morts », semble une invention assez récente. Tous les grammairiens anciens sont d'accord depuis le XVI^e siècle : il n'y a pas de neutre en français.

On trouve sur le site de l'Académie cette explication : « pour désigner les qualités communes aux deux sexes, il a [...] fallu qu'à un des deux genres soit conférée une valeur générique afin qu'il puisse neutraliser la différence entre les sexes »³⁰ : il a *fallu* ? pourquoi « neutraliser » ? Mais cela n'aurait pas d'incidence idéologique, puisqu'il n'existe « aucun rapport d'équivalence [...] entre le genre grammatical et le genre naturel »³¹. Dire « X recrute

²⁸ *Ibid.*, p. 13.

²⁹ *Ibid.*, *passim*.

³⁰ <http://www.academie-francaise.fr/actualites>

³¹ « Déclaration de l'Académie française », 14 juin 1984.

son.sa Directeur.trice général.e », ou encore « les électrices et les électeurs » (Françaises, Français, disait le général de Gaulle) n’apporterait aucune information supplémentaire³², ce que contestent de nombreuses études sociologiques, et gênerait la lecture... Et « dans ce spectacle, les comédiens sont excellents », ne serait pas ambigu (seulement les comédiens ? ou les comédiens et les comédiennes ?).

Dans *En finir avec l’homme*³³, Éliane Viennot montre très bien que c’est en fait le résultat d’un volontaire effacement de la femme sous un hypocrite « mot commun » (homme) – hypocrisie absente des textes du XVII^e siècle. On y dit nettement la source idéologique de la « règle » en formation : « le masculin l’emporte sur le féminin ». Ainsi de Scipion Dupleix : « parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut tout seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu’ils soient plus proches de leur adjectif »³⁴. Un siècle plus tard, le grammairien Nicolas Beauzée est encore plus précis : « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle »³⁵. Il n’est donc absolument pas question de neutralité ! Et c’est bien ce contre quoi s’élève la *Requête des dames, à l’Assemblée nationale*, en 1792 : « Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles »³⁶.

Pour autant, il faut nuancer un peu la « culpabilité » du XVII^e siècle. Scipion Dupleix s’en prend à Vaugelas, académicien, qui avait publié en 1647 des *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Pourtant, il dit la même chose que Dupleix (« le genre masculin est le plus noble »). Mais il déclare dans sa préface que le bon usage (auquel il faut toujours se référer) est « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d’écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. Quand je dis la Cour, j’y comprends les femmes comme les hommes »³⁷. En fait, Vaugelas est bien plus nuancé que ce qu’on a voulu en faire, parce qu’il pense la langue comme « chose sociale » (de l’élite), et qu’il sait bien la place des femmes dans la société de cour. Au demeurant, c’est cet élitisme (quel qu’en soit le sexe) que combat Marie de Gournay.

³² « Déclaration de l’Académie française », 21 mars 2002.

³³ Éliane Viennot, *En finir avec l’homme. Chronique d’une imposture*, Donnamarie-Dontilly, Éditions iXe, 2021.

³⁴ Scipion Dupleix, *Liberté de la langue française dans sa pureté*, Paris, D. Béchét, 1651, p. 696.

³⁵ Nicolas Beauzée, *Grammaire générale*, Paris, J. Barbou, 1767, II, p. 358.

³⁶ *Requête des dames, à l’Assemblée nationale*, « Projet de décret », art. 3, 1792 (en ligne, Gallica, Numm 42658, p. 12).

³⁷ Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Vve J. Camusat et P. Le Petit, 1647, p. 381.

D'autre part, dans les cas d'accords incongrus (« vingt femmes et un petit garçon... »), les écrivain.es et les écrivain.es du XVII^e, et longtemps au-delà, continuent à utiliser divers moyens (accord de proximité, accord avec le sens, reformulation) pour éviter toute formulation correcte syntaxiquement, mais inacceptable socialement. Vaugelas lui-même reconnaît que l'accord de proximité est largement en usage à la cour, et l'utilise sans difficulté – arguant du « jugement » de l'oreille, auquel il fait recours dans un débat d'alors sur cette question : faut-il dire « Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges », ou « Ce peuple a le cœur et la bouche ouverts à vos louanges » ? Si l'on ne peut éviter de choisir en tournant autrement, il avoue préférer « ouverte » (donc l'accord de proximité) comme « plus doux », et plus usité, ce qui « est la raison décisive »³⁸.

Si tout cela est important, c'est que la langue est, comme le disait Marie de Gournay, au début du XVII^e siècle, « le général et principal arc-boutant de la société humaine, la monnaie, soudure et caution de son commerce »³⁹. Pour Éliane Viennot,

si les efforts réalisés depuis le XIII^e siècle afin de renforcer la domination masculine font partie de l'histoire de notre langue, rien n'oblige à les transmettre en héritage aux générations futures, ni à les laisser parasiter nos imaginaires et retarder l'avènement de l'égalité.⁴⁰ (*Le Langage inclusif*)

Malheureusement, le temps des vitupérations, injures et plaisanteries salaces n'est pas si loin⁴¹, et la récente ouverture de la *Cité internationale de la langue française* a été entachée par un discours... peu moderne. Cependant, aujourd'hui comme hier, ce qui décide vraiment du langage, quelles que soient les réticences et résistances des « professionnels » et des institutions, c'est l'usage, ou plutôt les usages, les vrais usages, les usages sociaux, et non ce « bon usage » mythique dont l'Académie se veut la gardienne. Comme toute langue qui cesse d'évoluer devient une langue morte, ne craignons donc pas, toutes et tous, à notre niveau, de contribuer à changer les usages.

Bibliographie

Pour une exploration dans les dictionnaires anciens :
https://www.lexilogos.com/francais_classique.htm

³⁸ *Remarques sur la langue française, op. cit.*, p. 82-83.

³⁹ Citée par Isabelle Krier, *Marie de Gournay, philosophe morale et politique à l'aube du XVII^e siècle*, Paris, Garnier, 2023, p. 147.

⁴⁰ *Le Langage inclusif, op. cit.*, p. 54.

⁴¹ Voir *L'Académie contre la langue française, op. cit.*, p. 123-195.

(contient les différents dictionnaires de l'Académie depuis 1694, le Furetière et ses suites, le Littré, le Trésor de la Langue française informatisé...)

Pour une exploration sur internet

motsclés.net/blog/noms-de-metier-au-feminin

Le Sexisme dans la langue française, <https://www.soralia.be/accueil:analyse-2017-le-sexisme-dans-la-langue-francaise> (PDF)

Académie française

- Mise au point, 10 Octobre 2014

<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>

- 1^{er} mars 2019, *La Féminisation des noms de métiers et de fonctions*

<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>

Centre Hubertine Auclert, *Langage égalitaire. Toutes et tous visibles dans la langue* (PDF)

CRIR (Centre de recherche canadien) / Mots clés, *Manuel d'écriture inclusive* (PDF/papier)

ONU, *Orientations pour un langage inclusif en français*, www.un.org/fr/gender-inclusive-language/guidelines

Baudino Claudie, *Politique de la langue et différence sexuelle (La politisation du genre des noms de métiers)*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Baudino Claudie, *Le Sexe des mots : un chemin vers l'égalité*, Paris, Belin, 2018.

Cerquiglini Bernard dir., *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades, et fonctions*, Paris, CNRS/Institut national de la langue française, 1999.

Evain Aurore, *En compagnie. Histoire d'autrice de l'époque latine à nos jours*, suivie de *Presqu'îles* de Sarah Pépe, Éditions iXe, 2019.

Haddad Raphaël et autres, *L'Écriture inclusive, et si on s'y mettait ?*, Paris, Le Robert, « Temps de parole », 2023.

James-Raoul Danièle, « Féminin/Masculin-Neutre : questions de genre en langue française », *Eidolon*, PU Bordeaux, *Désir n'a repos*, 2015.

Manesse Danièle et Siouffi Gilles dir., *Le Féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF Sciences humaines, 2019.

Viennot Éliane, <http://www.elianeviennot.fr>

- et autres, *L'Académie contre la langue française. Le dossier « féminisation »*, Éditions iXe, 2015.

- *Non, le féminin ne l'emporte pas sur le masculin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Éditions iXe, 2017 [2014].

- *Le langage inclusif : pourquoi, comment ?*, Éditions iXe, 2018.

- *En finir avec l'homme. Chronique d'une imposture*, Éditions iXe, 2021.